

BULLETIN MUNICIPAL

PRINTEMPS - ÉTÉ

2024

© Alain Rodrigue



SAINT-GEORGES
MILIEU CANDIDAT • ÉTÉ 2027
JEUX DU QUÉBEC



Mot du maire



Chers citoyennes et citoyens de Saint-Georges,

C'est avec une certaine émotion que je vous adresse ces mots aujourd'hui. Car, après bientôt onze années de service dédié à notre belle ville en tant que maire, je souhaite vous informer et surtout vous confirmer que l'année prochaine, soit novembre 2025, marquera la fin de mon troisième et dernier mandat.

Au cours de toutes ces années, avec le soutien de tous les membres du conseil, nous avons réalisé ensemble de nombreux accomplissements pour améliorer votre qualité de vie, que ce soient nos efforts de revitalisation du centre-ville, l'ajout ou encore la rénovation de différentes infrastructures collectives. Nous avons travaillé ensemble pour que notre ville devienne un endroit encore meilleur où vivre, travailler et prospérer, et ce en toute sécurité.

Maintenant, sachez que je serai déterminé à travailler sans relâche afin de poursuivre nos projets en cours et surtout à m'assurer que la transition vers la nouvelle administration se déroule en toute harmonie.

De ce fait, comme il sera bientôt le temps pour moi de passer le flambeau à quelqu'un d'autre et afin de lui permettre de

développer de nouvelles idées pour assurer la prospérité et le bien-être de nos résidents et entrepreneurs, je tenais à l'annoncer plus tôt que tard. Ainsi, celui ou celle qui aurait des aspirations à me succéder pourra bien se préparer à relever un beau et noble défi, et ce même si de nos jours un maire ou une mairesse est souvent tenu responsable ou blâmé de tous les divers aspects de la gestion de la ville, ce qui explique malheureusement le grand nombre d'élus qui démissionnent n'étant pas capables de faire face aux critiques.

En terminant, je tiens encore à exprimer ma profonde gratitude envers chacun de vous pour votre soutien indéfectible, votre confiance et votre engagement envers tous les membres de votre conseil.

Bon été!

Ensemble pour l'avenir

Claude Morin, maire

**ORDRE DU
MÉRITE
georgien**

VILLE DE SAINT-GEORGES
NousTV

Information : mairie@saint-georges.ca
Formulaire : www.saint-georges.ca

LES RÉCIPENDAIRES DU MÉRITE GEORGIEN SONT
UNE VÉRITABLE SOURCE D'INSPIRATION POUR
LEURS CONCITOYENS, JEUNES ET MOINS JEUNES.

ILS FONT LA FIERTÉ ET LA FORCE DE NOTRE COMMUNAUTÉ.

VOUS CONNAISSEZ UNE PERSONNE DONT
VOUS ADMIREZ LES RÉALISATIONS OU
L'ENGAGEMENT?

Soumettez sa candidature!

DATE LIMITE : 31 MAI 2024



Élus municipaux 2021-2025



Claude Morin
Maire

Le maire siège à tous les comités en plus de :

- Caucus des cités régionales – région 12 (UMQ)
- Comité socioéconomique de la Chambre de commerce de Saint-Georges
- Comité sur le transport aérien (UMQ)
- Comité politique sur l'habitation (UMQ)
- Commission sur le développement économique (UMQ)
- Conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
- Conseil économique de Beauce (CEB)
- Destination Beauce
- Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan (MRC)
- Table régionale d'économie sociale de Chaudière-Appalaches (TRÉSCA)
- Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA)



Serge Thomassin
District 1

- Accueil inconditionnel (*Au Berceuil*)
- Club de Hockey Beauce-Etchemin 2016
- Comité de candidature de la Finale des Jeux du Québec - été 2027
- Comité de circulation
- Comité de la sécurité publique (MRC)
- Comité des Fêtes de Saint-Georges
- Comité des loisirs et de la culture



Tom Redmond
District 2

- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité de démolition
- Comité de l'aéroport
- Comité villes et villages en santé
- Réseau Rues principales



Manon Bougie
District 5

Mairesse suppléante

- Comité de candidature de la Finale des Jeux du Québec - été 2027
- Comité de la famille et des aînés
- Comité de relations professionnelles avec le personnel-cadre
- Comité de travail supralocal en immigration
- Comité du régime de retraite des employés
- Comité Santé et mieux-être
- Comité programme « La SST, on y gagne tous »
- Conseil économique de Beauce (CEB) (*substitut du maire*)
- Espace MUNI
- Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan (MRC) (*substitut du maire*)
- Structure d'accueil et d'intégration municipale
- Transport Autonomie Beauce-Etchemins



Jean Perron
District 3

- Club de Hockey Beauce-Etchemin 2016
- Comité de circulation
- Comité de l'aéroport
- Comité de la sécurité publique (MRC)
- Comité de la sécurité incendie (MRC)
- Comité des loisirs et de la culture
- Comité des travaux publics
- Comité intermunicipal de la cour municipale commune
- Taxibus Saint-Georges
- Tennis de Beauce



Esther Fortin
District 4

- Comité de démolition
- Comité de développement durable
- Comité des loisirs et de la culture
- Comité des travaux publics
- Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (*substitut*)
- Tennis de Beauce



Jean-Pierre Fortier
District 6

- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité des travaux publics
- Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud



Olivier Duval
District 7

- Beauce Art
- Comité de démolition
- Comité de développement durable
- Plan d'action à l'égard des personnes handicapées



Renaud Fortier
District 8

- Comité consultatif agricole (MRC)
- Comité d'investissement commun (CEB)
- Structure d'accueil et d'intégration municipale (*substitut*)
- Table de concertation en logement social et communautaire
- Taxibus Saint-Georges



Renseignements en vrac

La Ville au bout du fil

Renseignements généraux	418 228-5555
Police (<i>Sûreté du Québec</i>)	418 228-5531
Urgence (<i>police, incendie et ambulance</i>)	911
Urgence municipale (<i>en dehors des heures d'ouverture</i>)	311
Sécurité incendie (<i>administration</i>)	418 228-5786
Permis de construction et de rénovation	418 226-2217
Taxes (<i>Service des finances</i>)	418 228-5555
Travaux publics	418 226-2298
Lampadaires de rue défectueux	418 226-2216
Bacs roulants 360 litres	418 226-2216
Entretien des parcs et terrains	418 228-8155
Service des loisirs et de la culture	418 228-8155





Heures d'ouverture

Les bureaux administratifs de la Ville sont ouverts **du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.**

Fermés entre 12 h et 13 h.

Contactez-nous sur le Web

-  saint-georges.ca
-  info@saint-georges.ca
-  [/villedesaintgeorges](https://www.facebook.com/villedesaintgeorges)

Séances du conseil municipal

Les séances publiques ont lieu à **19 h 30** aux dates suivantes :

27 mai	23 septembre
10 juin	15 octobre (mardi)
25 juin (mardi)	28 octobre
15 juillet	11 novembre
19 août	25 novembre
9 septembre	16 décembre

NousTV

Les séances sont télédiffusées en direct sur les canaux 9 et 555. Elles sont en rediffusion le lendemain à 18 h et 22 h.

 **TELUS**
Optik™ TV

Pour les abonnés TELUS, les séances sont diffusées en direct sur Télé OPTIK aux positions 511 et 135.

Les procès-verbaux des séances du conseil sont visibles sur le site Web de la Ville au saint-georges.ca, section « ville/viedemocratique/seancesduconseil ». Il est également possible de visionner les séances en reprise sur ce même site. Les séances sont mises en ligne dans les 48 heures suivant la séance dans la zone vidéo.



Sécurité incendie

Utilisation du BBQ



Le printemps est enfin arrivé, ce qui signifie qu'il est temps de préparer votre BBQ pour pouvoir en profiter, si ce n'est pas déjà fait. Assurez-vous de bien inspecter votre appareil pour vérifier qu'il fonctionne correctement et éviter les mauvaises surprises. Un entretien insuffisant ou une utilisation incorrecte pourraient entraîner un début d'incendie ou une explosion.

Entretien :

- Vérifiez l'étanchéité des raccords en utilisant de l'eau savonneuse;
- Nettoyez les composantes et les brûleurs;
- Lors de l'allumage, assurez-vous que la flamme est bleue;
- Consultez le manuel du fabricant pour vous assurer que l'inspection est effectuée correctement.

Utilisation :

Avant d'allumer le BBQ, assurez-vous que le couvercle est toujours ouvert. Si le BBQ ne s'allume pas immédiatement, fermez les commandes de gaz et attendez plusieurs minutes avant de réessayer, pour permettre au gaz de se dissiper. Maintenez une distance de sécurité d'au moins 1 mètre entre votre BBQ et les matériaux combustibles. Ne l'utilisez pas à l'intérieur d'un bâtiment ou dans un endroit clos, car il dégage du monoxyde de carbone lorsqu'il est en fonction.



© AdobeStock

Attention!

Si vous remarquez une odeur inhabituelle, comme une odeur d'œuf pourri, lorsque le BBQ est en fonctionnement, cela peut indiquer une fuite de gaz. Dans ce cas, vous devez :

- Fermer l'alimentation en gaz, si possible;
- Évacuer l'endroit où se trouve l'appareil;
- Faire appel à un distributeur de propane, à un entrepreneur spécialisé en propane ou à toute autre personne possédant un certificat de qualification en matière de gaz;
- En cas de doute, composez le 911 et demandez l'aide des pompiers.

Entreposage des bonbonnes :

Les bonbonnes doivent toujours être entreposées à l'extérieur, en été comme en hiver. Ne les conservez pas à l'intérieur de la maison ou d'un autre bâtiment, comme un cabanon ou un garage. Évitez de les exposer au soleil, car la pression à l'intérieur du récipient augmente considérablement lorsque la température ambiante monte.

Foyer extérieur



Nous tenons à vous rappeler la réglementation concernant les feux dans des foyers extérieurs, dans le but de vous permettre de profiter de ce moment, sans causer de désagrément à votre voisinage :

- Vous devez installer le foyer sur des matériaux incombustibles;
- Le foyer doit être installé à un minimum de 3 mètres de tout bâtiment et ne doit pas être installé près des arbres ou des haies de cèdres;
- Il doit être muni d'un pare-étincelles pour la cheminée;
- Il est interdit d'utiliser un foyer extérieur pour brûler des déchets, y compris des feuilles, de l'herbe ou des débris;
- Il est interdit de maintenir un feu **lorsque la fumée qu'il dégage nuit aux occupants des propriétés avoisinantes**. La présente interdiction s'applique à l'égard de tous les feux, même ceux réalisés dans des foyers extérieurs.

Feux d'artifice



L'usage de feux d'artifice en vente libre est interdit à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation du Service de la sécurité incendie et que les conditions suivantes aient été vérifiées :

- Vous devez être âgé de 18 ans pour acheter des feux d'artifice, car la réglementation en interdit la vente aux mineurs;
- Le terrain doit être libre de tout matériau ou débris, de façon à éviter les risques d'incendie;
- Le lieu d'utilisation des pièces pyrotechniques doit être éloigné d'au moins 30 mètres de tout bâtiment;
- Aucun feu d'artifice ne doit être utilisé dans un rayon de 200 mètres d'une usine ou d'un entrepôt où se trouvent des explosifs, des produits chimiques, de l'essence ou autres produits inflammables ou d'un poste d'essence.



Travaux publics

Réseau routier

Bris causés par le déneigement

À la fonte des neiges, une tournée d'inspection du réseau routier s'amorce afin de constater les terrains endommagés par le déneigement et de répertorier les réparations à effectuer. Si au cours de l'hiver, vous avez déjà signalé un bris sur votre propriété, ce dernier fait partie de la liste des réparations à réaliser par l'entrepreneur en déneigement ou par Ville de Saint-Georges. Nous réaliserons les travaux de réparation d'ici le 1^{er} juin.

Balayage des rues

En avril, un premier balayage est réalisé afin de faire un nettoyage des débris hivernaux. Par la suite, un deuxième tour de balayage est effectué, généralement au début du mois de juin, aux endroits jugés nécessaires.

Débris / déchets sur la chaussée

La réglementation municipale interdit de circuler avec un véhicule routier qui laisse échapper sur la chaussée des débris, des déchets, de la boue, de la terre, de la poussière, de la pierre, du gravier ou des matériaux de même nature, de même que toute matière ou obstruction pouvant nuire à la circulation. Le responsable des travaux, l'entrepreneur ou le conducteur a l'obligation de nettoyer ou de faire nettoyer la chaussée dans un délai raisonnable.

Inspection des structures et marquage routier

En début de saison, nous effectuons l'inspection de toutes les structures telles que les glissières de sécurité et les tabliers de certains ponts afin de repérer et réparer les bris occasionnés par les équipements de déneigement.

Lorsque la majorité des travaux de rapiéçage de pavage est terminée, la Ville procède au marquage des lignes de rues sous sa responsabilité. La priorité est donnée au rafraîchissement ponctuel du marquage, particulièrement au centre-ville ainsi qu'aux passages pour piétons.



Nids-de-poule

Pour signaler un nid-de-poule : ☎ 418 226-2298 ou de votre appareil mobile avec l'application **Saint-Georges 311**.

Certaines artères sont sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec, dont le boulevard Lacroix, une section du boulevard Dionne, la route 271 ainsi que la route 204. Si vous souhaitez signaler un nid-de-poule sur ces segments : ☎ 418 774-3384.



Réseau d'aqueduc et collectes des égouts



SAINT-GEORGES
MILIEU CANDIDAT · ÉTÉ 2027
JEUX DU QUÉBEC

VRAIMENT PRÊTS !



Fermer et ouvrir l'eau

À moins d'une urgence, pour l'interruption de service en eau potable à des fins de réparations ou rénovations, vous devez communiquer avec le Service des travaux publics au moins 48 heures avant le début des travaux au ☎ 418 226-2298 afin que nous puissions vérifier l'état de la boîte de service et planifier l'ouverture ou la fermeture de celle-ci. Notez que vous devez être présent lors de l'intervention.

Veuillez noter que seul le Service des travaux publics est autorisé à ouvrir ou fermer le branchement entre l'aqueduc et la ligne de propriété.

Fuite d'eau potable

Si vous entendez un sifflement provenant de votre branchement en cuivre, c'est un indice qu'il y a probablement une fuite sur le réseau d'aqueduc dans votre secteur. Même constat si vous voyez de l'eau couler anormalement dans une rue ou dans un fossé. Dans les deux cas, contactez-nous. Un employé se rendra sur place afin de procéder aux vérifications nécessaires.

Localisation de l'entrée d'eau

Avant d'effectuer des travaux d'excavation sur votre terrain ou dans votre entrée, assurez-vous de localiser votre boîte de service si cette dernière est enfouie sous terre. Contactez-nous et un employé des travaux publics pourra se déplacer pour la localiser sans frais.

Blocage de votre branchement d'égout

Avant de contacter la Ville, faites appel à un plombier qui sera en mesure d'identifier si le problème est sur votre propriété ou dans la partie municipale. Si celui-ci localise le blocage dans la partie municipale, contactez-nous ☎ 418 226-2298.

Qualité de l'eau

Eau froide brune ou jaunâtre

Avant de consommer, laissez couler l'eau jusqu'à ce qu'elle soit claire à nouveau. Si le problème persiste, veuillez-nous aviser.

Eau chaude brune ou jaunâtre (présence de particules)

Si les particules se retrouvent uniquement dans l'eau chaude, il est possible que le chauffe-eau soit trop âgé ou qu'il doive être vidangé. Si l'eau froide contient également des particules, communiquez avec nous.

Eau blanche, grisâtre ou brouille

Laisser couler l'eau 1 à 2 minutes. Si cette dernière s'éclaircit, il peut s'agir uniquement de dégazage. Lorsque l'eau est froide, elle a la capacité de dissoudre plus de gaz (air). Lorsqu'elle se réchauffe dans les tuyaux, il y a apparition de microbulles. Ce phénomène n'affecte pas la qualité bactériologique de l'eau et l'on peut la consommer sans problème. Si l'eau reste brouillée après quelques minutes, appelez-nous.

Odeurs d'œufs pourris ou d'égouts

Si l'odeur provient du drain d'un évier, elle peut être causée par la décomposition de matières organiques dans le siphon du drain. Versez-y un peu d'eau de javel et laissez reposer quelques heures. Si l'odeur persiste, contactez-nous.



Végétation dans l'emprise

Fauchage et débroussaillage des accotements

Le fauchage des accotements est effectué deux fois par année, soit à la fin juin et à la mi-août. Il s'effectue sur une largeur de 3 mètres. Le débroussaillage des fossés est, quant à lui, exécuté sur la pleine largeur de l'emprise et s'effectue également en août, mais seulement dans un secteur donné. La Ville étant divisée en trois secteurs, chacun des secteurs est prévu à tous les trois ans. Le secteur Saint-Jean-de-la-Lande sera réalisé à l'été 2024.

Branches, arbres et haies

Il est de votre responsabilité de tailler ou d'élaguer toute végétation sur votre terrain (arbre, arbuste et haie) qui nuit à la visibilité de la signalisation routière ou encore à celle d'une intersection. Il en est de même pour les arbres qui constituent un danger pour la voie publique (arbre mort, branche endommagée).



Planter et aménager pour une ville plus verte!

Le Service des travaux publics continue ses efforts de verdissement pour 2024. Nous concentrons nos interventions à aménager les bassins de rétention et à reboiser les emprises et les parcs de la ville. Les aménagements paysagers sont constamment bonifiés, afin d'ajouter un maximum de biodiversité à notre milieu de vie.

Évidemment, ces efforts ne peuvent venir que de la municipalité. Nous invitons les citoyens à se joindre à nous, principalement pour augmenter la canopée de la ville. La plantation d'un arbre donne des résultats à moyen et à long terme, ce qui implique d'agir maintenant pour bénéficier de sa présence. Il existe une panoplie de variétés d'arbres pouvant convenir à tout type de terrain. Un professionnel en centre jardin demeure votre meilleure référence. Penser à diversifier les essences utilisées et à bien localiser l'arbre en fonction de ses dimensions à maturité. **Le bon arbre au bon endroit, c'est ce qu'il faut toujours viser.**

Hydro Québec vous informe des distances à respecter par rapport à la ligne électrique en fonction de l'arbre choisi.

arbres.hydroquebec.com/recherche-arbres-arbustes

Nouveau programme de distribution d'arbres!

Positionnant l'arbre comme un acteur majeur de la santé de notre ville, nous sommes très fiers de vous annoncer une nouvelle formule de distribution. Afin de mieux combler les besoins grandissants et ainsi répondre à la demande des dernières années, nous offrons maintenant 3 fois plus d'arbres, pour un

total de 300. Le formulaire d'inscription au programme de distribution d'arbres est disponible du 15 au 31 mai.

Pour vous inscrire, consultez la section du site Web : saint-georges.ca/services/environnement/programme-de-verdissement



URGENCES MUNICIPALES

- Un refoulement d'égout
- Un bris d'aqueduc
- Un affaissement de la chaussée
- Si vous manquez d'eau
- Etc.

Faites le 311!

 **VILLE DE SAINT-GEORGES**



Service des finances

Prochaines dates d'échéances

Pour le paiement de votre compte de taxes annuel afin d'éviter les frais de retard :

- 15 mai 2024
- 15 juillet 2024
- 16 septembre 2024

Modes de paiement des taxes foncières

1 Sur le site Web de votre institution financière

2 Sur la plateforme de paiement en ligne

Deux façons d'y accéder :

- soit **via votre compte** « Voilà! » au transphere.acceo.com/saint-georges
- soit **via le site Web de la Ville** : [Services/ Services en ligne/Paiement de taxes et factures](#)

Inscrivez votre numéro de client et le numéro du compte (numéro de facture).

3 Par la poste : 11700, boulevard Lacroix, Saint-Georges (Québec) G5Y 1L3

Assurez-vous de prévoir un délai postal suffisant, car nous encaissons les chèques à la date de réception, et non à la date inscrite sur le chèque.

4 Par débit, chèque ou argent comptant en vous présentant en personne à l'hôtel de Ville de Saint-Georges.

Si un contribuable ne reçoit pas son compte de taxes municipales, il doit lui-même prendre l'initiative de communiquer avec le Service des finances au 418 228-5555.



© AdobeStock

Portail Voilà!

Nous vous invitons à vous inscrire à Voilà! Cela vous permettra de recevoir un courriel chaque fois qu'un compte de taxes est émis. Vous pourrez également :

- Consulter votre(vos) compte(s) de taxes en ligne.
- Voir votre solde courant.
- Programmer vos paiements en quelques clics et ainsi éviter les frais d'intérêt.

Lors de votre inscription, assurez-vous d'avoir complété toutes les étapes jusqu'à l'affichage du message suivant qui doit apparaître dans l'onglet propriété : « Vous êtes abonné(e) afin de recevoir les comptes de taxes en ligne seulement. AUCUNE copie papier ne vous sera envoyée. »

Soyons écolos et faisons un petit effort afin de diminuer notre empreinte écologique.



Questions

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement sur un compte de taxes, sur les modes de paiement ou si vous avez besoin d'aide pour vous inscrire à Voilà!

✉ perception@saint-georges.ca



Service de l'urbanisme

Les citoyens sont invités à privilégier les services en ligne et à communiquer avec le Service de l'urbanisme par téléphone.

☎ 418 226-2217 ou 418 228-5555, poste 3217

✉ urbanisme@saint-georges.ca

Les maisons intergénérationnelles

Saviez-vous que sur tout le territoire de Saint-Georges, il vous est possible de transformer une résidence unifamiliale en maison intergénérationnelle? Ceci permet à des personnes ayant un lien de parenté de demeurer dans la même résidence mais dans des espaces de vie séparés. Chaque espace a sa propre cuisine, sa salle de bain et ses chambres. Il peut s'agir de parents-enfants mais aussi d'autres membres de la famille comme les grands-parents.

Ce concept offre de nombreux bénéfices comme la supervision et des soins accrus pour les jeunes et les personnes âgées. Par exemple, dans une habitation intergénérationnelle, les parents apprécient grandement l'aide des grands-parents quand

vient l'heure de faire les courses, d'aller chercher les enfants à la garderie ou à l'école. Cette cohabitation permet aussi aux grands-parents de transmettre leur savoir-faire, leurs recettes de cuisine ou tout simplement leur l'expérience.

Bien entendu, il y a aussi des inconvénients. Il est donc important d'avoir une bonne réflexion et surtout une longue discussion avant d'entreprendre cette expérience.

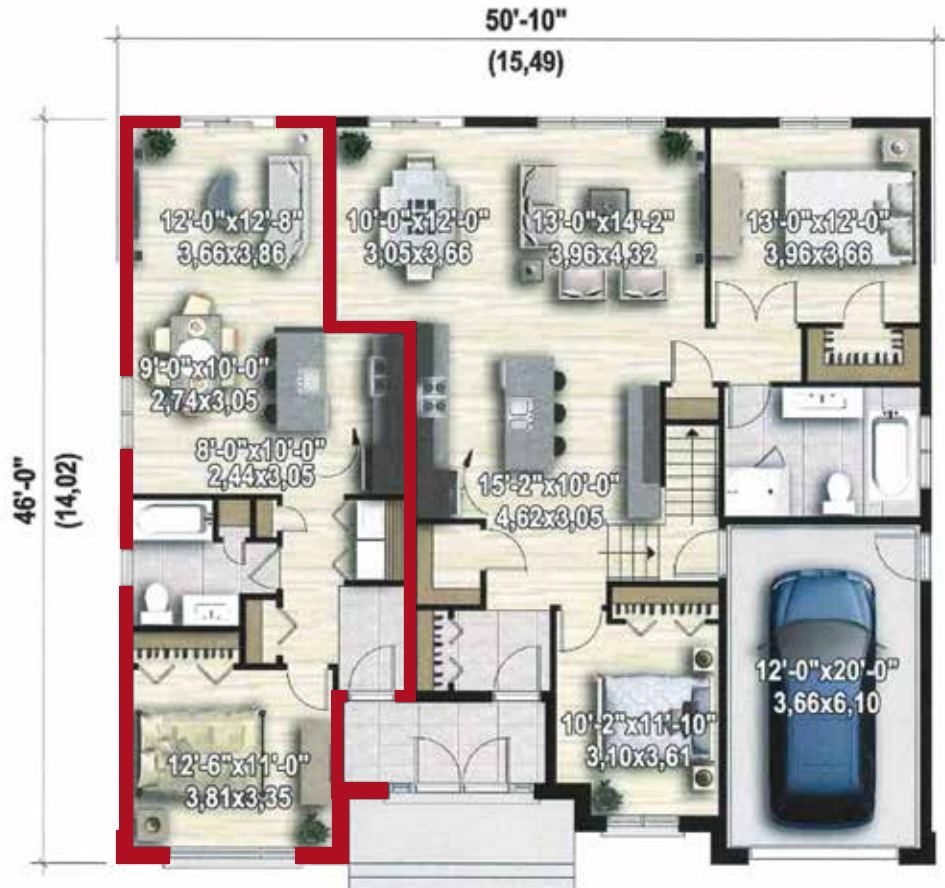
Par la suite, au niveau réglementaire, contactez le Service de l'urbanisme pour connaître les règles touchant les maisons intergénérationnelles.



© AdobeStock



Pour rencontrer notre personnel, vous devez d'abord prendre rendez-vous.



GRANDE FIN DE SEMAINE DE VENTES DE GARAGE

Ville de Saint-Georges permet de tenir deux ventes de garage par année soit l'une lors de la grande fin de semaine de ventes de garage ainsi qu'une seconde au moment choisi par le citoyen.



24, 25 et 26 MAI - AUCUN PERMIS N'EST NÉCESSAIRE

© AdobeStock



The graphic features a dark asphalt road with yellow dashed lines. On the left, a smartphone displays a map with a red location pin and the text '800 bornes' above a yellow and green taxi. To the right, a yellow speech bubble contains the 'TAXI BUS' logo, which includes a green taxi icon with 'TAXI' and 'BUS' written on it. Below the logo, the text 'Une seule étape : programmez vos déplacements!' is written in white. Further down, the text 'Inscrivez-vous!' is followed by a phone icon and the number '418 221-0066', and a globe icon with the URL 'saint-georges.ca/services/services-aux-citoyens/taxibus'. A QR code is located in the bottom right corner.

TAXI BUS

*Une seule étape :
programmez
vos déplacements!*

Inscrivez-vous!

📞 | 418 221-0066

🌐 | [saint-georges.ca/services/
services-aux-citoyens/taxibus](https://saint-georges.ca/services/services-aux-citoyens/taxibus)



Services techniques

☎ 418 226-2216

Grands travaux - ÉTÉ 2024

Travaux de réfection

16^e Rue, boul. Dionne à 8^e Avenue

22^e Rue, boul. Dionne à 8^e Avenue

Réfection de voirie 22^e Avenue, 25^e Rue à 28^e Rue

Réfection de voirie 41^e Rue Nord

Réfection de trottoirs

Travaux majeurs de pavage



Nous sommes conscients que ces travaux occasionnent certains désagréments pour les résidents de la Ville et plus particulièrement pour les secteurs touchés par les travaux. Cependant, le tout faisant partie d'une démarche d'amélioration de la qualité de notre réseau routier et souterrain ainsi que du développement du territoire, nous comptons sur la compréhension et la collaboration de la population pour nous aider à réaliser ces travaux dans les meilleures conditions possibles.

Il est important de mentionner que les résidents des secteurs touchés directement par les travaux de réfection seront avisés quelques jours avant le début des travaux et que les responsables du chantier seront disponibles pour répondre aux questions. Des communiqués seront également publiés annonçant les dates de début de travaux.

Concernant les travaux de prolongement, seuls les citoyens pouvant être impactés par les travaux de dynamitage se verront distribuer, par l'entrepreneur, des détecteurs de monoxyde de carbone ainsi que la procédure à suivre en cas d'alarmes.

Travaux de prolongement acceptés à ce jour

16^e Avenue, 13^e Rue

80^e Rue

87^e Rue

108^e Rue (Rte 204) secteur 117^e Rue

144^e Rue / 22^e Avenue

21^e Avenue / 155^e Rue

22^e Avenue / 156^e Rue

22^e Avenue / 160^e Rue





Arrosage - UTILISATION DE L'EAU

Pelouses / Fleurs / Jardins / Aménagements paysagers

📅 Jours d'arrosage

Nous vous rappelons que l'usage de l'eau potable pour l'arrosage est restreint de la façon suivante **entre le 1^{er} mai et le 1^{er} septembre de chaque année** :

Numéros civiques pairs : mardi, jeudi et samedi

Numéros civiques impairs : mercredi, vendredi et dimanche

⚙️ L'arrosage doit toujours se faire entre 20 h et minuit

Pourquoi?

À cette période de la journée, la consommation d'eau potable est moindre par la population et les industries, évitant ainsi une surproduction d'eau potable. De plus, il faut savoir que l'arrosage en plein soleil n'est pas des plus efficaces, car avec la chaleur l'eau s'évapore plus rapidement, diminuant ainsi l'efficacité de l'arrosage puisque le sol n'a pas le temps d'absorber l'eau.

🚗 Stationnements, patios, murs extérieurs

Le lavage des stationnements, incluant les allées d'autos, les patios, trottoirs et murs extérieurs est **permis seulement entre le 1^{er} avril et le 15 mai de chaque année**, sauf exception lors de travaux de rénovation ou de construction justifiant le nettoyage.



© Adobe Stock



Barrage gonflable - ABAISSEMENT À PRÉVOIR

L'opération du barrage gonflable s'effectuera selon la procédure habituelle; il devrait être gonflé aux alentours du 15 juin.

Toutefois, prenez note qu'au courant de l'été, soit entre le 1^{er} juillet et le 15 septembre, des travaux de stabilisation des berges de l'île Pozer seront réalisés. **Ces travaux nécessiteront l'abaissement du barrage sur une période approximative de trois semaines.**

Lorsque l'entrepreneur nous aura transmis la date du début des travaux, un communiqué sera émis, précisant la période exacte de l'abaissement du barrage.

Rappelons que Pêches et Océans Canada autorise Ville de Saint-Georges, comme gestionnaire du barrage gonflable, à le gonfler à partir du 15 juin; elle doit le dégonfler au plus tard le 1^{er} novembre. Les Services techniques de la Ville opèrent le barrage selon les besoins et conditions météorologiques et peuvent en tout temps dégonfler le barrage durant cette période sans aviser les utilisateurs en situation d'urgence. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec les Services techniques de la Ville au 418 226-2216.



Bacs - NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES



Pensez à vous procurer un **bac à ordures**

Communiquez avec les Services techniques pour en faire la demande :

☎ 418 226-2216

Les bacs coûtent 99,74 \$. Des livraisons sont effectuées les vendredis de chaque semaine.

Il est également possible d'acheter son bac en quincaillerie en respectant les critères de conformité.



Et un **bac de recyclage**

Faites-en la demande à la Régie intermunicipale :

☎ 418 685-2230

Ces bacs sont fournis gratuitement aux propriétaires et doivent obligatoirement provenir de la Régie intermunicipale.

Encombrants ménagers

C'est également gratuit de se départir d'encombrants ménagers tels que réfrigérateurs, réservoirs d'eau chaude, téléviseurs, divans, etc. Communiquez directement avec la Régie intermunicipale au ☎ 418 685-2230.

Résidus domestiques dangereux

Les résidus domestiques dangereux sont récupérés **directement sur le site de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud** (695, rang Saint-Joseph, Saint-Come-Linière). Vous pouvez vous y rendre en tout temps, tout au long de l'année, selon les heures d'ouverture.

Voici des exemples des matières dont vous pouvez disposer au site :

- Huiles usées;
- Peintures;
- Vernis;
- Ampoules fluo compactes;
- Batteries automobiles;
- Bonbonnes de gaz;
- Médicaments;
- Et plusieurs autres.



© Adobe Stock

Pour connaître la liste complète des produits admissibles, visitez le site Internet de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud au ricbs.qc.ca ou téléphonez au ☎ 418 685-2230.

Nous vous rappelons que vous ne devez jamais disposer de produits dangereux dans vos égouts. C'est la santé de notre usine d'épuration qui pourrait en souffrir.

Pensez-y et renseignez-vous, il y a plusieurs façons de disposer de ces produits.

Lampadaires DE RUE DÉFECTUEUX

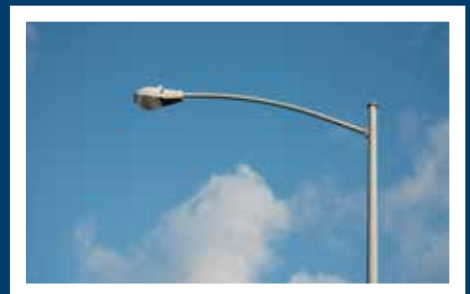
Tous les lampadaires de rue sont numérotés de façon à faciliter la gestion de l'entretien. Vous êtes nos premiers témoins des défauts qui peuvent survenir sur les lampadaires.

Si vous remarquez un lampadaire défectueux, notez le numéro qui est inscrit en rouge sur une plaque blanche et communiquez avec nous :

☎ 418 226-2216 ou

✉ brigitte.lessard@saint-georges.ca

Il faut compter environ 2 à 3 semaines pour la réparation.



© Adobe Stock

Le saviez-vous?

Toute coupe de bordures de béton et réfection de trottoirs devant être effectuée devant votre propriété pour créer et/ou élargir une entrée de cour doit être autorisée au préalable par les Services techniques de Ville de Saint-Georges selon le règlement no 819-2021. Les bordures de béton tout comme les trottoirs sont la propriété de la Ville et leur modification doit être faite par un entrepreneur autorisé par la Ville. Les frais sont à la charge des propriétaires, communiquez avec les Services techniques pour en savoir davantage sur la façon de procéder et les coûts reliés à ces travaux. ☎ 418 226-2216

Toute personne qui contrevient à ce règlement s'expose à une amende de 250,00 \$ à 500,00 \$ pour une première infraction.



© Adobe Stock



© Adobe Stock



© Adobe Stock

Végétaux

Grand ménage de la cour extérieure!
L'Écocentre pour végétaux est là pour vous.

Situé au 1825, 95^e Rue, l'Écocentre est un endroit où vous pouvez disposer de vos résidus de jardins, plantes, fleurs et feuilles, à compter du 1^{er} mai jusqu'au 15 novembre de chaque année; ceci est gratuit pour les résidents de Saint-Georges. Ce service a été mis en place dans la poursuite de notre objectif de diminuer l'enfouissement et d'éviter de payer pour enfouir des matières qui peuvent avoir un autre usage, notamment être compostées.

Pour connaître plus en détail ce qui est accepté à l'Écocentre :
☎ 418 226-2216

Branches et arbres

Si vous avez des branches dont le diamètre est de moins de 1 cm, vous pouvez vous rendre à l'Écocentre afin d'en disposer gratuitement.

Toutefois, pour les branches de plus de 1 cm de diamètre ou les arbres brisés dont vous voulez vous départir, vous pouvez communiquer avec des entreprises spécialisées en émondage. Certaines offrent le service de ramassage et de déchiquetage.

Vous pouvez également en disposer par vous-mêmes aux endroits suivants :

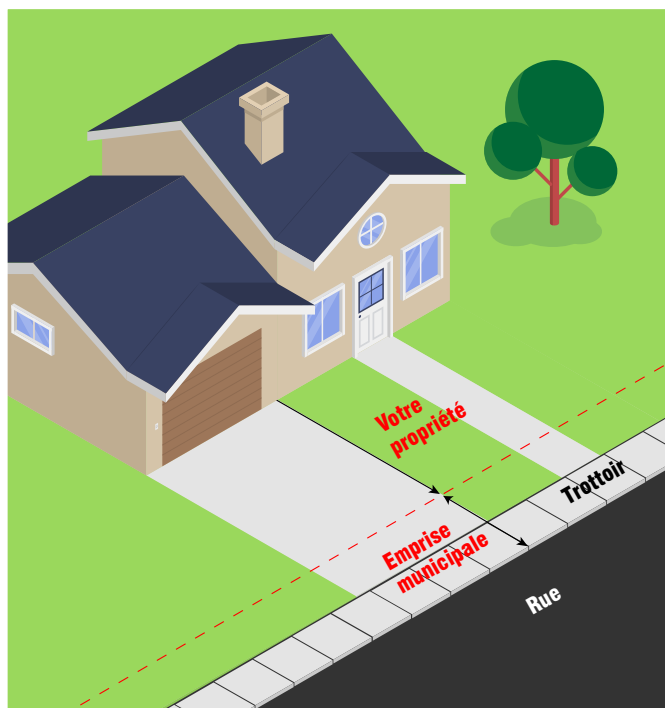
- **Site d'enfouissement à Saint-Côme-Linière** au 695, rang Saint-Joseph. Le dépôt des branches est gratuit; par contre s'il s'agit de troncs d'arbre ou de bûches des frais s'appliqueront selon le poids.
- **L'entreprise Services Sanitaires D.F. de Beauce** au 1825, 95^e Rue à Saint-Georges. Les branches et les arbres sont acceptés moyennant des frais basés sur le poids.



L'emprise de la voie publique - C'EST QUOI?

L'emprise de la voie publique, c'est une parcelle de terrain qui appartient à Ville de Saint-Georges et qui est occupée par la voie publique et toutes ses dépendances : notamment les fossés, les trottoirs, les accotements, les voies cyclables, les terre-pleins, etc.

De façon générale, le propriétaire d'un terrain retrouvera une emprise municipale entre les limites de son terrain et le bord de la chaussée.



Parmi les questions les plus fréquentes, voici quelques éléments d'information provenant du règlement No 819-2021 :

- Toute demande de modification à une chaîne de rue ou un trottoir doit être acheminée aux Services techniques;
- Toute demande de déplacement d'une borne-fontaine doit être transmise au Service des travaux publics;
- Dans les deux cas précédents, les coûts pour réaliser ces modifications devront être acquittés par le demandeur;
- Il est interdit de déposer sur la rue pavée des matériaux de construction ou y laisser des engins mécaniques ou des équipements. Un propriétaire riverain, qui démontre qu'il n'a pas d'autres choix, devra préalablement demander une autorisation écrite à la Ville;
- Il importe de savoir qu'il est interdit de planter des arbres, d'installer un lampadaire, de construire des murs, murets, quai, clôtures, de faire du pavage sur l'emprise de la voie publique, sauf dans les entrées charretières ou autres;
- Un propriétaire qui réalise sans autorisation des travaux dans l'emprise de la voie publique devra remettre les lieux dans un état semblable à ce qu'ils étaient auparavant;
- Nul ne peut remblayer ou remplir les fossés des chemins publics;
- Dans le cas des nouvelles constructions, le terrain riverain ainsi que le raccordement du terrain dans l'emprise municipale doivent être aménagés au plus tard 2 ans après l'émission du permis de construction ou un an après l'occupation du terrain ou du bâtiment;
- Etc.

Si vous souhaitez en savoir davantage sur le règlement No 819-2021, consultez celui-ci sur le site Web de la Ville dans la rubrique Règlements d'urbanisme, ou utilisez ce lien : bit.ly/3LwHwVN ou balayez ce code QR.



Entretien

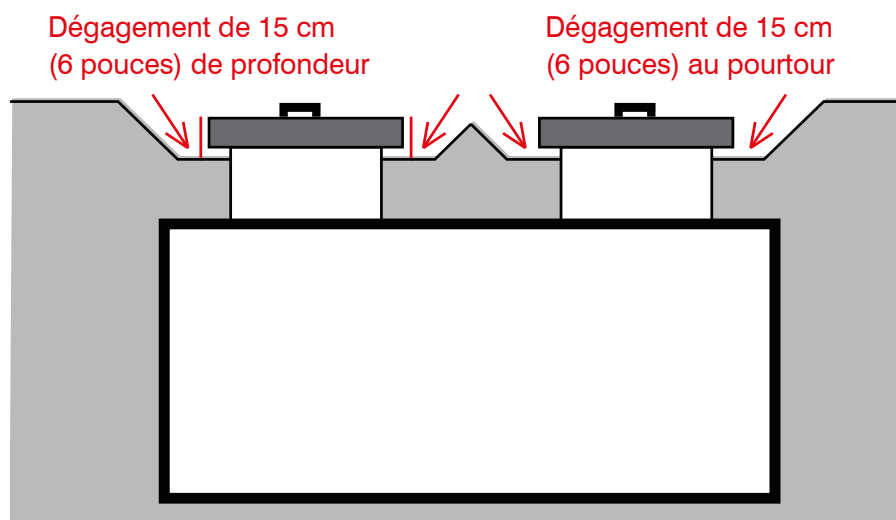
☎ 418 397-8479

✉ fosse@vsjb.ca

Fosses septiques

Le calendrier des périodes de vidange de fosses septiques est maintenant établi sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan. Les propriétaires sont les seuls responsables de planifier la vidange de leur fosse septique en fonction du calendrier préétabli. Le tarif régulier de 297,13 \$ s'applique selon la période prévue pour votre secteur. En dehors de cette période, des frais supplémentaires de 141,79 \$ s'appliquent.

Consultez le calendrier accessible sur le site Web de Ville de Saint-Georges : saint-georges.ca sous l'onglet « Services » et le sous-onglet « Vidange de fosses septiques ».



Consignes à respecter avant la vidange

Afin que l'entrepreneur puisse effectuer la vidange, il est très important de respecter toutes les consignes suivantes :

- Avant la semaine de vidange de votre fosse, veuillez dégager tous les couvercles d'au moins 15 cm (6 pouces) au pourtour et sur la profondeur;
- Les couvercles de fosses en polyéthylène doivent être dévissés;
- Installer un repère visuel à proximité de la fosse;
- Dégager l'accès à votre propriété de sorte que le camion puisse se positionner à moins de 39,624 mètres (130 pieds) de la fosse;
- **IMPORTANT : Les utilisateurs d'un système de type BIONEST doivent obligatoirement arrêter la pompe avant que la vidange de la fosse ne soit effectuée.**

Laissez ouvertes les barrières donnant accès à votre propriété.



Service des loisirs et de la culture

☎ 418 228-8155

HEURES DE BUREAU

Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h



Centre sportif Lacroix-Dutil

📍 11121, 1^{re} Avenue

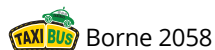
☎ 418 228-8155

✉ loisirs@saint-georges.ca

📘 /LoisirsSaintGeorges

📷 /villedesaintgeorges

🌐 loisirs.saint-georges.ca



Centre de ski Saint-Georges

📍 2800, 107^e Rue

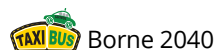
☎ 418 228-8151

✉ ski@saint-georges.ca

📘 /centredeski

📷 /centredeski.saintgeorges

🌐 ski.saint-georges.ca



Centre culturel Marie-Fitzbach

📍 250, 18^e Rue

☎ 418 226-2271

📘 /Fitzbach

🌐 ccmf.saint-georges.ca



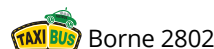
Complexe multisport

📍 2305, 119^e Rue

☎ 418 228-6741

📘 /LoisirsSaintGeorges

🌐 loisirs.saint-georges.ca





Où se la procurer?

Au Service des loisirs et de la culture du centre sportif Lacroix-Dutil ou en remplissant le formulaire d'adhésion sur notre site Web : loisirs.saint-georges.ca/carte-loisirs

Pièces requises :

- Preuve de résidence reconnue (*permis de conduire*)
- Preuve étudiante (*s'il y a lieu*)
- Photo de type passeport, photo électronique en format JPEG, sinon une photo sera prise sur place

Note : tous les coûts doivent être acquittés au moment de l'achat.

Pour qui?

Les résidents et les non-résidents
Une seule carte émise par personne

Renouvellement

La carte-loisirs est valide pour 1 an.
Apportez vos cartes échues lors d'un renouvellement; elles servent 3 ans.

En cas de perte ou de détérioration, le remplacement d'une carte-loisirs coûte 5 \$.

Types d'abonnement

Familial

- Parents et enfants de 17 ans et moins.
Une famille doit résider à la même adresse pour avoir la carte familiale.
- Les enfants de 18 à 21 ans, s'ils sont aux études à temps plein, sur présentation de la carte étudiante.

Individuel

- Adulte 18 ans et plus
- 17 ans et moins

Coût - TAXES COMPRISES

Résidents

Familial	150 \$
18 ans et +	100 \$
17 ans et -	62 \$

Non-résidents

Familial	300 \$
18 ans et +	200 \$
17 ans et -	124 \$

Avantages et réductions

1 Accès gratuit

- **Bain public** (*Complexe multisport*)
- **Piscines extérieures** (*centre sportif Lacroix-Dutil et parc des Sept-Chutes*)
- **Tennis** (*centre sportif Lacroix-Dutil et Cégep Beauce-Appalaches*)
- **Badminton** (*Complexe multisport*)
- **Hockey libre** (*centre sportif Lacroix-Dutil*)
- **Pickleball** (*école primaire les Sittelles*)
- **Carte de la bibliothèque municipale**

2 20 % de réduction

sur l'achat d'un billet de saison ou billet journalier pour le ski et la planche à neige au centre de ski Saint-Georges.

3 (Résidents seulement) 20 % de réduction

sur les activités offertes par le Service des loisirs et de la culture Ateliers culturels et sportifs / Camp de jour / Cours de Gardiens avertis et Prêts à rester seuls / Cours de natation / Évasion jeunesse / Cours de groupe - ski et planche / Cours privés - ski et planche



Baignade libre

Casque de bain et douche obligatoires pour tous.
Nos piscines sont chauffées.

☎ 418 228-8155, poste 3345

*Horaire sous réserve du règlement
du conflit de travail.*



📍 Parc des Sept-Chutes

Horaire

Du 15 juin au 18 août de 13 h à 19 h

Information

☎ 418 228-1430



📍 Centre sportif Lacroix-Dutil

Horaire

Du 22 juin au 25 août de 13 h à 19 h

Information

☎ 418 226-2250



📍 Complexe multisport

Horaire

Fermé du 13 juillet au 18 août
Consultez le calendrier avant de vous
déplacer : 🌐 loisirs.saint-georges.ca

Information

☎ 418 228-6741

Coûts

Carte-loisirs **Gratuit**
Adulte 3,75 \$
17 ans et – 1,75 \$
2 ans et – Gratuit

Casque de bain 5,00 \$
(En vente sur place)

**Pour connaître les conditions et
heures d'ouverture en temps réel :**
🌐 [loisirs.saint-georges.ca/conditions-
des-activites-exterieures](http://loisirs.saint-georges.ca/conditions-des-activites-exterieures)

Présence d'un adulte et port de la veste de sauvetage

Les enfants de 8 ans et – doivent en tout temps
être accompagnés par un adulte (16 ans et +).
Si nécessaire, nous nous réservons le droit d'exiger
le port de la veste de sauvetage.

Âge de l'enfant	OBLIGATOIRE : présence de l'adulte DANS l'eau	OBLIGATOIRE : présence de l'adulte à l'EXTÉRIEUR de l'eau
0 à 5 ans	OUI 16+	
6 à 7 ans	OUI 16+	OUI AVEC VESTE DE SAUVETAGE
8 ans		OUI SANS VESTE DE SAUVETAGE

Installations sportives et locations

*Horaire sous réserve du règlement
du conflit de travail.*




Jeux d'eau

- 📍 Parc de l'Érablière
- 📍 Parc Poulin
- 📍 Parc Veilleux

Ouverture

Début juin - 9 h à 21 h

Gratuit

 Borne 1425, 3445 ou 4040

Pour connaître les conditions en temps réel :

 loisirs.saint-georges.ca/conditions-des-activites-exterieures



Tennis

- 📍 Cégep Beauce-Appalaches
4 terrains disponibles

 Borne 2145

Ouverture

11 mai au 11 août

Coûts

Carte-loisirs Gratuit
Régulier 13 \$ / heure / terrain

Horaire

13 mai au 21 juin 17 h à 22 h
24 juin au 9 août 14 h à 22 h
Fin de semaine 9 h à 22 h


Réservation durant les heures d'ouverture

☎ 418 222-8850

Réservation en ligne sur Sport-Plus



- 📍 Centre sportif Lacroix-Dutil
3 terrains disponibles

 Borne 2058

Ouverture

4 mai au 1^{er} septembre

Coûts

Carte-loisirs Gratuit
Régulier 13 \$ / heure / terrain

Horaire

4 mai au 21 juin 17 h à 22 h
24 juin au 9 août 12 h à 22 h
12 au 30 août 17 h à 22 h
Fin de semaine 9 h à 22 h

Réservation durant les heures d'ouverture


☎ 418 226-2247

Réservation en ligne sur Sport-Plus





📍 Espace Carpe Diem

 Borne 2005

Information

☎ 418 228-8155
poste 3311

- Espace éclairé
- Rampes et accessoires pour planches à roulettes et trottinettes
- Le port d'équipements de protection est fortement recommandé : casque, protecteurs aux coudes et aux genoux

Rappel


Il est important de maîtriser les manoeuvres de base sur la surface pavée avant de s'élancer sur les rampes et modules. Pratiquez progressivement les manoeuvres sur les modules, du plus facile au plus difficile.



📍 Cégep Beauce-Appalaches

📍 Polyvalente Saint-Georges

📍 Terrains synthétiques

 Borne 2145, 2225 ou 2198

Réservation

☎ 418 228-8155
poste 3314

© AdobeStock

CONSULTEZ LA PROGRAMMATION ESTIVALE DE
L'ESPACE CARPE DIEM
SUR NOTRE SITE WEB : LOISIRS.SAINT-GEORGES.CA



LA PROGRAMMATION EST MISE À JOUR RÉGULIÈREMENT



Baseball

- 📍 Cégep Beauce-Appalaches
- 📍 Centre sportif Lacroix-Dutil

Borne 2145 ou 2058

Réservation

☎ 418 228-8155
poste 3314



Pétanque

- 📍 Parc Pomerleau
(32^e Rue, secteur Ouest)

Borne 4500

Réservation

☎ 418 228-8155
poste 3314



Balle molle

- 📍 Terrain Trinibal à l'école
des Deux-Rives

Borne 4546

Réservation

☎ 418 228-8155
poste 3314

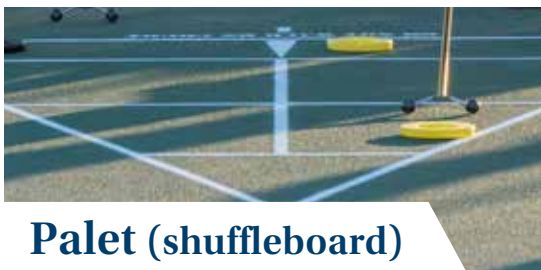


Pickleball

- 📍 Parc Caron
(157^e Rue, secteur Est)

Borne 3170

Gratuit



Palet (shuffleboard)

- 📍 Parc des Sept-Chutes
2 terrains

Borne 4712

Gratuit

Prêt d'équipement
disponible



Roller-hockey

- 📍 À l'intérieur du centre
sportif Lacroix-Dutil

Borne 2058

Réservation

☎ 418 228-8155
poste 3328

Coût : 42 \$ / heure



Patin à roues alignées

- 📍 Sentier Optimiste, Parc Veilleux
(Avenue de la Chaudière, secteur Ouest)

Borne 4040



Volleyball de plage

- 📍 Parc des Sept-Chutes
6 terrains

Borne 4712

Réservation

☎ 418 228-8155
poste 2242

Coût : 8 \$ / heure
/ terrain



UN STADE

multisport en Beauce

LE PROJET, C'EST QUOI ?

C'est construire un stade accessible, en plein cœur de la cité étudiante, qui permettra de pratiquer une multitude de sports intérieurs, en Beauce.

C'est réaliser enfin un projet souhaité et réclamé depuis longtemps pour desservir la population de Saint-Georges et des villes et villages de toute la Beauce, répondant ainsi au manque de plateaux sportifs qui perdure depuis quelques années.

C'est profiter d'une subvention provinciale dédiée spécifiquement aux infrastructures sportives.

Un projet bien réfléchi

Forts des leçons tirées des projets privés et publics présentés depuis 2013, les partenaires de Mon stade en Beauce proposent un projet accessible au plus grand nombre d'athlètes à des coûts raisonnables tenant compte de la capacité de payer de la Ville et surtout des citoyens et du gouvernement. C'est pour cette raison que la Ville de Saint-Georges a choisi de déposer ce projet pour une subvention au PAFIRSPA, programme du gouvernement provincial. (Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives sportives et de plein air)



Le rayonnement du projet

Cette nouvelle infrastructure sportive permettra enfin à ces nombreux athlètes amateurs ou compétitifs de pratiquer leur sport dans des conditions sécuritaires et adaptées, et ce, toute l'année. Il ne sera pas réservé qu'à l'élite car l'objectif est d'établir un partenariat avec des organismes communautaires afin de permettre à de jeunes familles en situation de précarité d'utiliser les installations gratuitement.

Le sport en Beauce en quelques chiffres

- 1035 joueurs de soccer - Club de soccer Ascalon
- 300 joueurs de soccer d'âge adulte - Diverses ligues locales
- Plus de 2000 joueurs de soccer - MRC voisines
- Programmes Sport-études et Études-sports : soccer, gymnastique, football, baseball
- Programmes de sports interscolaires et équipes collégiales : soccer, rugby, football



Ensemble, avec tout l'amour que nous avons pour la pratique du sport et toute la fierté envers nos athlètes de tous niveaux, faisons rayonner ce projet!



COMMENT DONNER SON APPUI AU PROJET

De nombreuses personnes, entreprises et organisations ont déjà manifesté leur appui au projet de stade en Beauce. Un projet de cette ampleur retient l'attention des bailleurs de fonds lorsqu'il mobilise le milieu.

Vous souhaitez donner votre appui ?

- + Abonnez-vous à notre page et @ **Un stade en Beauce**
- + Partagez nos publications avec le mot-clé **#stadeenbeauce**
- + Visitez le site web **stadeenbeauce.com**
- + Invitez athlètes, parents et entraîneurs à faire de même!





Récitals de l'été georgien

Programmation
2024

Les mercredis
de 19 h à 20 h 15 à l'Arboretum



Juin

- 12** Vibration Plus
*ROCK DES ANNÉES
60, 70 ET 80*
- 19** « Tous uniques! »
POPULAIRE
- 26** Harold et Marlène
*HOMMAGE À LA CHANSON
FRANCOPHONE*

Juillet

- 3** Le groupe POSTDOC
JAZZ
- 10** Euphonies
POPULAIRE
- 17** Five up
RÉTRO, COUNTRY, ROCK
- 24** Luce et Mario
POPULAIRE
- 31** Sol del Norte
LATINO

Août

- 7** Duo Madame & Gaston
LES ANNÉES YÉ-YÉ
- 14** Orchestre de Beauce
*MUSIQUE POPULAIRE
AVEC UN GRAND P*
- 21** Crossroads
*ROCK CLASSIQUE, RÉTRO,
COUNTRY, BLUES*

Gratuit

Kiosque du régiment
Borne 4255

Information : 418 226-2271

ccmf.saint-georges.ca | Fitzbach



Centre culturel Marie-Fitzbach

☎ 418 226-2271

📱 /Fitzbach

✉ ccmf@saint-georges.ca

🌐 ccmf.saint-georges.ca

📺 centreculturelmarie-fitzbach

📍 250, 18^e Rue



Borne 4245

HORAIRE

Lundi et jeudi fermé*

Mardi, mercredi et vendredi de 12 h à 18 h*

Samedi et dimanche de 10 h à 17 h*

*Horaire sujet à changement.

Bibliothèque municipale



Carte de membre

Pièces exigées pour abonnement ou réabonnement :

- Preuve de résidence reconnue (*permis de conduire*)
- Carte d'étudiant valide si requise
- Pièce d'identité

Les abonnés peuvent emprunter pour 21 jours :

- 10 livres ou revues reliées
- 4 livres numériques
- 4 disques compacts
- 2 DVD
- 2 casse-tête
- 2 revues
- 4 nouveautés en location (4 \$ chacune)

Coûts

Résidents GRATUIT

Non-résidents

- **Détenteur d'une carte-loisirs** GRATUIT
- **Famille** 200 \$
- **Adulte** (18 ans et +) 100 \$
- **Étudiant à temps plein** (18 à 21 ans) 50 \$
- **Enfant** (0 à 17 ans) 50 \$

Programme une naissance, un livre

Pour les bébés de 0 à 12 mois

Offrez à votre bébé un cadeau des plus précieux : le goût des livres et de la lecture.

Inscrivez votre bébé au programme et obtenez gratuitement une trousse bébé-lecteur comprenant :

- Un livre cartonné;
- Un exemplaire du magazine Enfants Québec;
- Et bien d'autres surprises.

Résidents de Saint-Georges seulement.

Preuve de résidence et d'identité requises.



une naissance
un LIVRE



Services en ligne

- Renouvellements de prêts;
- Abonnements;
- Emprunts de livres numériques et audios;
- Suggestions d'achat;
- Cours en ligne;
- Et plus..

Vous voulez emprunter des livres numériques mais vous ne savez pas comment?

Trouvez la marche à suivre et les renseignements nécessaires : ccmf.saint-georges.ca/bibliotheque/collections-et-services



© AdobeStock

Centre d'art et d'exposition

Activités
gratuites

Expositions estivales à voir

du 16 mai au 18 août

Thématique : Quelque part dans l'imaginaire

- Génial! Tous intelligents – Musée du Fjord
- Mais qui les a laissés sortir de ma tête? – Marc Grenier
- Le jardin des incomplets – André Lemire
- Fenêtres - Fenêtres – Félix Denis
- Beauce Art - 10 ans de création – Art en Beauce LA COLLECTION
- Quelque part dans l'imaginaire – Collectif AAB

Expositions automnales

du 29 août au 10 novembre

Thématique : Au delà des formes

Pour découvrir tous les exposants :

🌐 ccmf.saint-georges.ca/centre-dart-et-dexposition

Location de salle

Plusieurs salles offertes en location

Pour organismes, activités culturelles ou autre.

Coûts applicables selon la tarification de la Ville.

Boutique Artistes et Artisans de Beauce

Pour des cadeaux uniques... Ça vaut le détour!

🌐 boutiqueaab.com

Concours photo Clin d'oeil sur la Beauce

Participez de mai à août 2024

Thématique : Lignes et courbes

Pour information et inscription :

🌐 ccmf.saint-georges.ca/concours



Activités offertes

Rallye Dico-culturel

Un nouveau rallye chaque mois.

🌐 ccmf.saint-georges.ca/rallye-dico-culturel

Mission découverte!

Parcours d'observation à faire seul ou en famille pour visiter les expositions sous forme de rallye.

Visites animées sur réservation

Pour tous les types de groupes :

Groupes scolaires (tous les niveaux)

Groupes associatifs ou FADOQ

Familles

Activités culturelles de tous genres

Concerts

Rencontres d'artistes

Conférences

Cours et ateliers culturels

Organismes présents au centre culturel

Art en Beauce

LA COLLECTION

🌐 collection-artenbeauce.org

✉ info@collection-artenbeauce.org

☎ 418 478-5646

📘 /collection.artenbeauce

Artistes et Artisans de Beauce

🌐 aab-qc.ca

✉ info@aab-qc.ca

☎ 581 681-0746

📘 /ArtistesArtisansBeauce

Club de Scrabble

📞 Ria Dewulf : 418 225-3215

📞 Louise Maheux : 418 228-7681

Société de Généalogie de la Beauce

🌐 societegenealogiebeauce.wordpress.com

✉ sgbce@globetrotter.net

Société historique Sartigan

🌐 shsartigan.com

✉ shsartigan@hotmail.com

☎ 418 227-6176

📘 /shsartigan



Club de lecture **Crock-Livres 2024**



Du 25 juin au 11 août

Une façon amusante d'encourager la lecture pendant l'été!
Une surprise et un coupon de tirage sont remis aux 5^e, 10^e et 15^e livres lus.

Programme pour les enfants de 4 à 13 ans

- Passeport-jeu offert pour les enfants dès l'âge préscolaire
- L'enfant doit être membre de la bibliothèque municipale de Saint-Georges (abonnement gratuit pour les résidents)
- L'enfant doit avoir 4 ans au 1^{er} octobre 2024

Coûts Gratuit jusqu'au 24 juin

À partir du 25 juin, 5\$ par enfant jusqu'à épuisement des passeports.

Inscriptions

En ligne Du 15 mai au 15 juin
ccmf.saint-georges.ca/bibliothèque/programmes

À la bibliothèque À partir du 16 juin

À gagner

100 prix à gagner dont 1 vélo, 1 ensemble de camping, 2 trottinettes, des jeux de plein air, des jeux de société et des certificats-cadeaux.

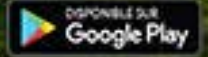
*Venez admirer notre superbe vitrine à la bibliothèque.
Merci à nos nombreux et généreux commanditaires!*

Grande fête de clôture **Spectacle familial avec prix de présence**

Jeudi 15 août 18 h 30
Espace Carpe Diem

Apportez vos chaises et vos couvertures

Balado
Découverte



Accès aux cartes interactives du parcours des sculptures

Comprenant un contenu audio par œuvre
(BaladoDecouverte.com/circuits/1116)



MAGNIFICAT

ÉTÉ
2024

SUZANNE GIROUX
Oeuvre immersive vidéographique
Église Saint-Georges

Présentée par Ville de Saint-Georges en collaboration
avec Fabrique de Saint-Georges-de-Sartigan et Solotech
suzannegiroux.com

[@suzannegirouxstudio](https://www.instagram.com/suzannegirouxstudio)



Organismes accrédités (mineurs)



Association de **tennis** et de **racquetball** mineur de **Saint-Georges de Beauce inc.**

Inscription de septembre à mai
Kathy Larochelle (présidente)
☎ 418 228-2020
🌐 tennisbeauce.com



Club de **gymnastique** régional **Voltige**

Jonathan Shink (président)
Richard Fournier (entraîneur-chef)
☎ 418 228-5541, poste 5768
🌐 clubvoltige.com
✉ voltige@telus.net



L'escadron 890 des **Cadets de l'air**

Inscription en septembre et janvier
Jonathan Pelletier (président)
☎ 418 227-1973
🌐 escadron890.ca
✉ escadron890@hotmail.com



Association des joueurs de **hockey** mineur **Saint-Georges inc.**

Charles-Éric Vallée (président)
☎ 418 221-1738
🌐 ajhmsg.com



Club de **judo** **Saint-Georges**

François Kelly (président)
Sylvain Michaud (directeur technique)
☎ 581 761-0169
🌐 cjstg.com
✉ admjudostgeorges@gmail.com



Maison des Jeunes de Beauce-Sartigan

Inscription en tout temps
Sylvie Nadeau (présidente)
Julie Barrette
☎ 418 227-6272
🌐 mdjbeucesartigan.com
✉ mdjsg@globetrotter.net



Association du **soccer** mineur **Saint-Georges inc.**

Olivier Bélanger
(directeur général et adjoint technique)
☎ 581 825-0909
🌐 ascalon.club
✉ dg@ascalon.club



Club de **natation** régional de **Beauce**

Inscription en août et pendant l'année
Anne-Marie Roy (présidente)
☎ 418 227-8457
🌐 natationcnrb.com
✉ natationcnrb@hotmail.com



Groupe Scout et Guide de Saint-Georges

Inscription toute l'année
Andréanne Jutras (présidente)
☎ 418 999-8936
✉ andreanne.jutras1982@gmail.com



JAYS - Association de baseball mineur de **Saint-Georges**

Gino Giroux (président)
☎ 418 230-3623
🌐 abmsg.ca
✉ abmsg@hotmail.ca



Club de **patinage artistique** **Saint-Georges inc.**

Inscription en août
Lyne Beaudoin (présidente)
☎ 418 230-7770
🌐 cpasg.ca



Chorale les Rossignols

Inscription en septembre
Pascal Simard (président)
☎ 418 957-9108
🌐 choralerosignols.e-monsite.com
✉ choralerosignols@hotmail.com



Corps de cadets 2625

Commandant capitaine
Maxime Simoneau
☎ 418 227-1844
🌐 cc2625.ca
✉ comitecivil2625@gmail.com



Parcs et espaces verts

24 parcs
municipaux
à Saint-Georges



		Aménagement floral	Balançoires pour handicapés	Baseball	Basketball	Commodités sanitaires	Descente bateaux et quai	Espace vert	Jardin communautaire	Jeux d'eau	Lac ou rivière	Modules de jeux et balançoires	Palet (shuffleboard)	Patins à roues alignées	Pétanque	Pickleball	Pique-nique	Piscine	Roller-hockey	Sentiers cyclables	Sentiers vélo de montage	Sentiers pédestres	Skatepark	Soccer	Stationnements	Tennis	Volleyball de plage	Sculptures Beauce-Art
4255	Parc Bélair (arboretum) Coin 18 ^e Rue et 6 ^e Avenue																											
2055	Île Pozer Entre les deux passerelles																											
4885	Parc des Boisés de l'Ouest 1905, 45 ^e Rue Nord																											
3170	Parc Caron 827, 157 ^e Rue																											
2380	Parc de la 129 ^e Rue Coin 21 ^e Avenue et 129 ^e Rue																											
2415	Parc des Coteaux Coin 2 ^e Avenue et 132 ^e Rue																											
4530	Parc de la Briquade 245, 35 ^e Rue, secteur Ouest																											
1415	Parc de l'Érablière 87 ^e Rue entre 16 ^e et 20 ^e Avenue																											
4712	Parc des Sept-Chutes 1590, 49 ^e Rue Nord, secteur Ouest																											
5205	Parc Donat-Tanguay Avenue Saint-Jean-de-la-Lande																											
5240	Parc de l'OTJ Saint-Jean Avenue Saint-Jean-de-la-Lande																											
5012	Parc Sartigan Barrage Sartigan																											
1040	Parc du Cap 883, 86 ^e Rue																											
2040	Parc du Centre de ski 2800, 107 ^e Rue																											
2058	Parc des Bâisseurs 11121, 1 ^{re} Avenue (centre sportif Lacroix-Dutil)																											
4645	Parc du Domaine des cèdres 2850, 58 ^e Avenue																											
4245	Parc Lacasse 1 ^{re} Avenue, secteur Ouest Entre 16 ^e et 19 ^e Rue																											
4500	Parc Pomerleau 650, 32 ^e Rue, secteur Ouest																											
2300	Parc Rodrigue 126 ^e Rue																											
4040	Parc Veilleux 530, Avenue Chaudière, secteur Ouest (face à la passerelle)																											
3445	Parc Poulin 10 ^e Avenue, entre 169 ^e et 170 ^e Rue																											
4800	La Halte des moulins 55 ^e Rue Nord et côté Sud de la rivière Pozer																											
3770	Parc Donovan 1385, 193 ^e Rue																											
2003	Espace Carpe Diem 10330, 1 ^{re} Avenue																											
4050	Parc canin Au bout de l'Avenue de la Chaudière																											





SAINT-GEORGES

MILIEU CANDIDAT • ÉTÉ 2027
JEUX DU QUÉBEC



Ville de Saint-Georges est finaliste pour recevoir la Finale des Jeux du Québec à l'été 2027.

Recevoir une Finale des Jeux du Québec, c'est accueillir les meilleurs athlètes de 12 à 17 ans provenant des 19 régions du Québec durant 10 jours.

C'est aussi 12 000 000 \$ en retombées économiques et surtout, la fierté de faire découvrir à tout le Québec notre ville et cette belle région qu'est la Beauce.



DONNEZ VOTRE APPUI EN 1 CLIC
GOSTG2027.COM

ENSEMBLE,
démonstrons que nous sommes
VRAIMENT PRÊTS
à accueillir cet événement !

SUIVEZ-NOUS

  **GOSTG2027**

